

La Villa du Val Caron

Romain Verlut

Citer ce document / Cite this document :

Verlut Romain. La Villa du Val Caron. In: Annales de Normandie, 34^e année, n°1, 1984. pp. 105-112;

doi : 10.3406/annor.1984.6384

http://www.persee.fr/doc/annor_0003-4134_1984_num_34_1_6384

Document généré le 16/05/2016

CHRONIQUE DES ÉTUDES NORMANDES

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

LA VILLA DU VAL CARON

(Juillet 1981)

Un tertre situé au Val Caron (commune d'Elbeuf) devait être détruit par l'implantation d'un lotissement (1). Informée, la circonscription des Antiquités historiques décida de lancer une campagne de fouilles d'urgence. Ce chantier, qui dura trois semaines, permit de découvrir les vestiges de deux villas gallo-romaines.

Le Val Caron est une vallée sèche, affluent gauche de la Seine au niveau de la ville d'Elbeuf. Le site se trouve à l'origine de ce vallon, en rebord de plateau. Le contexte forestier et le sous-sol très argileux rendent les abords marécageux.

A la période gallo-romaine, cette région se trouve, sans doute, sous l'autorité administrative de la cité d'Uggate (2) (Caudebec lès Elbeuf), distante de 7 kilomètres et dont le périmètre semble hérité de l'extension de la peuplade gauloise des Aulerques.

La vallée de la Seine et les plateaux qui la bordent sont couverts d'un dense réseau de vestiges gallo-romains de moyenne importance. La villa du Val Caron s'intègre à cet ensemble trop partiellement connu.

Hormis la villa principale, le site devait comprendre plusieurs constructions annexes. Deux ont pu être reconnues au cours des travaux de voirie : un petit bâtiment massif, de bois couvert de tuiles (à

(1) Coordonnées Lambert Nord 501 000/178 000.

(2) B. Beaujard, « La Haute-Normandie à l'époque gallo-romaine », *Études Normandes*, 1976.

50 mètres au sud-est) et un des fossés de drainage, encore en usage (à 15 mètres à l'ouest), à profil en V profond de 2,50 mètres, rempli de silex.

La fouille s'est limitée au tertre principal (20 m × 40 m, élevé de 1,50 m) et surtout au tiers sud-ouest, plus directement menacé. Deux villas successives ont été ainsi dégagées. La plus récente, mieux conservée, a donné la forme au tertre. La plus ancienne, construite en torchis et colombages, n'a pu être que partiellement étudiée du fait de la présence des importants vestiges susjacentes de la seconde villa.

Une villa en torchis et colombages

Lors du décapage superficiel du site, une couche de calcaire broyé et damé est apparue en limite ouest du tertre. Une surface de fouille a permis d'y reconnaître un sol d'une première villa construite en torchis et colombages détruite par un violent incendie.

La structure complète de ce bâtiment n'a pas pu être reconstituée ; cependant, trois espaces contigus ont pu être dégagés. Ils sont séparés par des cloisons et se différencient par la nature de leur sol.

A l'ouest :

Le sol de calcaire broyé et damé, épais d'une dizaine de centimètres, repose sur le sol naturel. Sa limite ouest a disparu et la fouille a été limitée vers le nord par les vestiges de la villa supérieure. Par contre, au sud comme à l'est, le calcaire s'arrête très brutalement sur l'empreinte d'une pièce de bois qui, elle-même, reposait sur un alignement de grosses pierres. Les alignements de pierres formaient un solin à la sablière supportant la cloison. Le calcaire broyé a été damé dans le cadre des sablières après édification des cloisons.

Ce sol étant resté apparent à l'extérieur de la villa postérieure, la couche d'occupation trouvée au-dessus du calcaire se rattache au second bâtiment.

A l'est :

En contrebas, de 20 cm par rapport à l'empreinte de la sablière, un sol de terre battue s'étend jusqu'au mur axial du bâtiment supérieur, qui l'interrompt. De l'autre côté, aucune trace de sol constitué n'est décelable ; il est donc vraisemblable que la limite est du bâtiment de torchis se trouvait à l'emplacement du mur axial du bâtiment supérieur.

Vers l'ouest, le sol s'arrête sur les blocs du solin qui sont à peine encastrés dedans. Le solin était donc apparent dans cette pièce, contrairement à la pièce précédente dont la surélévation du sol de calcaire recouvre solin et sablière.

Un enduit peint tombé sur le sol de terre battue démontre que cet espace était bien situé en intérieur de bâtiment. Au-dessus de l'enduit peint, une épaisse couche de torchis brûlé, voire vitrifié, et de tuiles très fortement rubéfiées et fragmentées, témoigne de la destruction par un violent incendie.

Au sud :

Aucun dispositif ne marque la limite entre le précédent sol de terre battue et le sol de cet espace qui s'étend au sud des deux salles. Seul un effet de paroi rectiligne montre l'emplacement d'une faible cloison disparue dans l'axe du solin sud de la salle de calcaire damée. De part et d'autre de cette séparation on trouve le sol de terre battue de la salle est et un sol en cailloutis de silex damés.

L'altération de ce dernier sol, qui lui a conféré une couleur brunâtre très particulière, semble indiquer qu'il s'agit là d'un extérieur.

Ces éléments ne permettent pas de restituer les dispositions générales du bâtiment. En l'absence de tout critère de datation fiable pour cet état, on ne peut le dater qu'en fonction du bâtiment supérieur.

Une villa à tourelles d'angle et galerie de façade

Sur les déblais du premier bâtiment de torchis a été édifiée une seconde villa en maçonnerie. De conception totalement différente, cette nouvelle villa reprend approximativement les alignements antérieurs et réutilise certaines parties du bâtiment précédent. Entre les deux états, le sol a été simplement assaini et égalisé (déplacement des déblais et étalement d'une couche de silex et d'argile).

La seconde villa est un bâtiment de 12,10 m × 33,20 m, d'axe nord-sud. Son plan comprend, à l'ouest, une galerie de façade encadrée de deux avant-corps turriformes en légère saillie (60 cm), à l'est, une succession régulière de cinq salles. Un long mur axial marque la séparation entre les deux parties.

Le plan très régulier (symétrie, angles droits, l'absence de reprise dans la maçonnerie) montre que la construction s'est faite d'un trait. Ces critères apparentent cette villa au type de nombreuses autres découvertes similaires faites dans toute l'Europe (3) et particulièrement, récemment, en Gaule Belgique (4).

Les murs de ce bâtiment sont construits de moellons de silex dont les angles sont appareillés de moellons de calcaire taillés, sans arase de brique.

Les fondations consistent en une épaisse semelle de calcaire broyé et damé en fond de tranchée. L'épaisseur moyenne des murs est de 84 cm ; les faces étaient recouvertes d'enduits peints colorés (bleu pâle, blanc-crème et rouge sang). Aucun motif décoratif n'a été retrouvé.

Bon nombre de matériaux des murs ont été récupérés à une période

(3) A. Grenier, *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, tome II, Paris, 1934.

(4) R. Agache, *La Somme pré-romaine et romaine*, Amiens, 1978.

qu'il a été impossible de déterminer. L'arasement des murs a épargné une élévation maximale de 20 cm préservant ainsi les traces de trois seuils.

Quant aux sols, ils sont de nature très variée selon les salles (hypocauste, béton, peut-être dallage, chaussin, cailloutis ou encore terre battue).

Galerie ouest

Dimensions : 24,60 m × 4 m.

Cette salle occupe le centre de la façade ouest et s'ouvrait sur celle-ci par une colonnade. De cette dernière, nous avons retrouvé le stylobate composé de onze gros blocs de calcaire local (70 cm × 1 à 2 m et une base de colonne). Les blocs manquants étaient remplacés par des assemblages de silex.

Après la fin d'utilisation régulière du bâtiment, une première couche de terre noire s'est déposée dans la galerie, sur laquelle la toiture s'est effondrée. Les tuiles tombées étaient redispuestas de manière à constituer un sol relativement régulier. Au-dessus de ce niveau on retrouve une couche de terre très épaisse et dure contenant de nombreux tessons (sigillée d'Argonne décorée à la molette), de l'os taillé et quelques monnaies (Tétricus et Constantin). En rapport avec cette ultime occupation, un trou de poteau a été creusé dans le sol de la galerie au milieu de son extrémité sud.

Petite salle sud-ouest

Dimensions : 3,70 m × 3,10 m.

Cette salle constitue le rez-de-chaussée de ce que l'on peut qualifier de tourelle en fonction de sa saillie par rapport à la colonnade et de l'importante épaisseur des murs (80 cm) pour la faible surface au sol de la salle (11,5 m²).



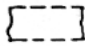
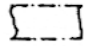

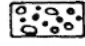
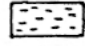
Un seuil permet l'accès depuis la galerie. Sous le sol de béton, un remblai de 70 cm couvre la base des murs.

La couche d'abandon contenait des parcelles d'enduits peints rouge et blanc qui devaient revêtir les murs.

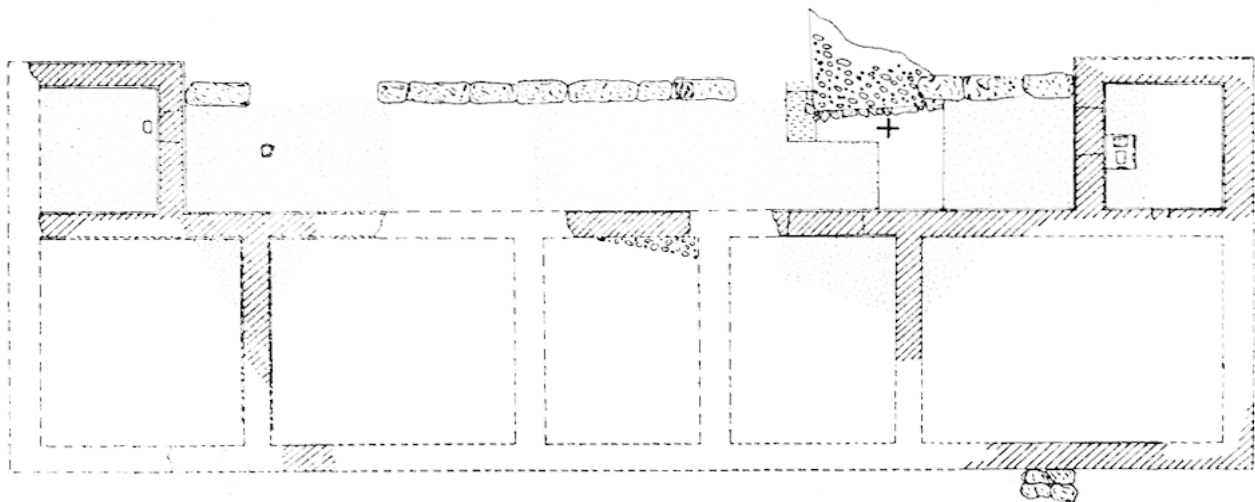
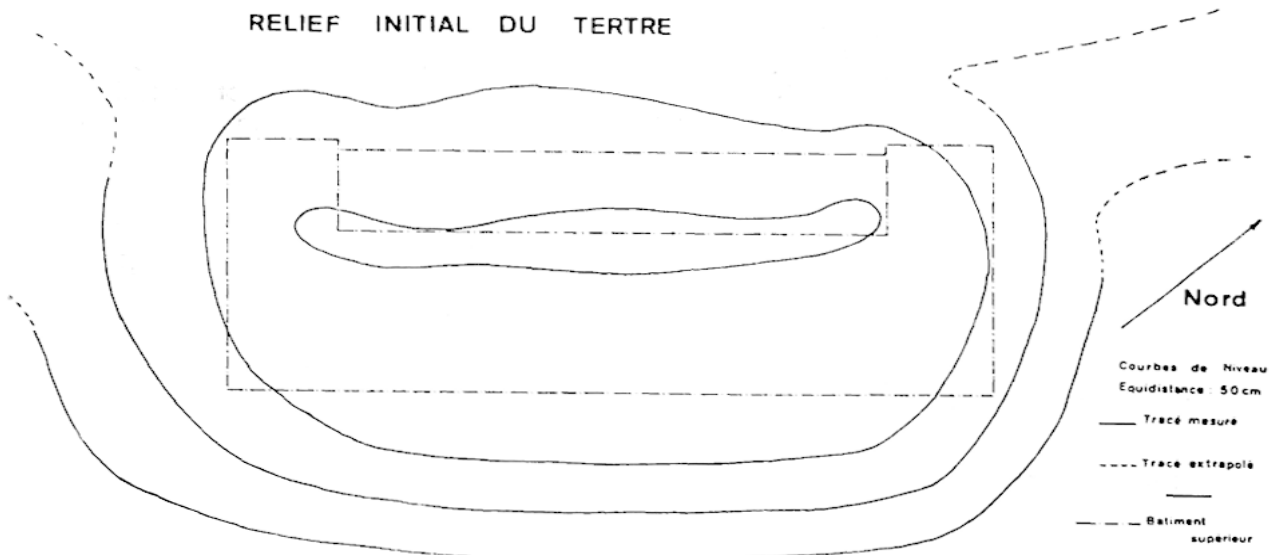
Petite salle nord-ouest

Cette salle, comme les suivantes, étant moins immédiatement menacée de destruction, les investigations archéologiques y furent moins poussées, se limitant à la simple reconnaissance des structures.

Dimensions : 3,70 m × 3,10 m.

	Sondage bâtiment antérieur
	Mur subsistant
	Mur non reconnu
	Mur détruit
	Sol béton
	Sol calcaire dammé
	Sol cailloutis silex

RELIEF INITIAL DU TERTRE



0 5 m

Parfaitement symétrique de la précédente, cette salle ne s'en distingue que par son ouverture un peu plus large et un dispositif d'hypocauste.

L'hypocauste effondré était soutenu par des pilettes très resserrées, composées de matériaux hétérogènes.

La mauvaise qualité de ce dispositif et l'absence de traces de chauffe laissent supposer qu'il a été très peu utilisé. Il est toutefois vraisemblable que les défauts sont apparus très tôt après la construction entraînant l'abandon du projet d'aménagement semblable de la petite salle sud-ouest.

A l'est du mur axial cinq salles s'ouvrent probablement tantôt sur la galerie ouest (Salles I et III) tantôt sur la façade est (Salles nord-est, II et sud-est). Ces salles sont de niveau avec la partie ouest de la villa, sauf la salle centrale (II) qui est encavée.

Cette disposition associée à la pente naturelle du terrain les place en hauteur par rapport au pied de la façade est.

Salle nord-est

Dimensions : 6,80 m × 6,90 m.

La salle nord-est est une vaste salle qui s'appuie à l'ouest sur le grand mur axial, au nord et à l'est sur les murs extérieurs, au sud sur le mur de cloison qui la sépare de la salle I.

Il n'existait pas de communication vers la galerie dans le mur axial. Par contre, le mur est est percé d'un seuil donnant sur un petit escalier de pierres. Le degré de récupération du mur de cloison sud n'a pas permis de mettre en évidence une porte vers la salle I.

Salle I

Dimensions : 4,40 m × 6,90 m.

Les murs de la salle I sont d'une part le mur de façade est et le mur axial ; d'autre part, les murs de cloison. Si le mur de cloison côté nord est partiellement détruit, le mur de cloison sud a, lui, totalement disparu.

A son extrémité, contre le mur axial, subsistait un escalier de trois marches traversant l'épaisseur du mur et donnant accès à la salle II légèrement encavée. Des marches de bois ne subsistaient que quelques traces brunâtres, les clous et le relief très amolli de la maçonnerie sous-jacente.

Outre cet accès, un large seuil (2 mètres), ménagé dans le mur axial s'ouvre sur la galerie ouest.

A la base des murs, particulièrement le long du mur axial et décollés de ceux-ci, se tenaient encore quelques fragments d'enduit peint bleu pâle. Le sol de la salle était constitué d'un béton au sable très fin.

Salle II

Dimensions : 4,10 m × 6,20 m.

Les murs de cloison sud et nord de cette salle ne subsistaient qu'à l'état de fantômes. Le seul accès identifié à cette salle est l'escalier donnant sur la salle précédente.

Le sol de cette pièce est surbaissé par rapport à ses voisines. Il ne semble pourtant pas qu'il y ait été prévu de chauffage par hypocauste comme dans les tourelles : l'escalier permet d'accéder au niveau bas, marqué par un épais sol de calcaire damé.

Les raisons de cette situation surbaissée doivent donc s'expliquer par la fonction de cette salle. En l'absence de vestiges d'occupation suffisamment conservés, seule la position centrale de cette pièce souligne un rôle privilégié encore indéterminé.

Salle III

Dimensions : 6,50 m × 6,20 m.

Au nord, le mur de cloison a totalement disparu ; à l'ouest, le mur axial n'existe plus que sur la moitié de la longueur de la salle, aucune trace de seuil n'a pu être retrouvée sur la partie conservée pas plus que sur le mur sud. En s'appuyant sur la symétrie de la partie ouest du bâtiment, on peut supposer qu'une porte s'ouvrait sur la galerie dans la partie détruite du mur axial.

Le sol est constitué d'une épaisse couche de béton.

Salle sud-est

Dimensions : 5,30 m × 6,20 m.

Les murs extérieurs (est et sud) ont été totalement récupérés, aussi aucun accès n'a pu être reconnu. Pour les mêmes raisons de symétrie que précédemment, on peut supposer que l'entrée de la salle était du côté de la façade est comme dans la salle nord-est.

Autour de ce bâtiment, divers appentis ont été adjoints ; trois d'entre eux ont été repérés mais leur mode de construction avec des matériaux périssables n'a laissé que peu de trace et leur structure reste souvent énigmatique.

Stratigraphie et datation

Il est actuellement impossible de déterminer une datation pour la construction du premier bâtiment. La destruction brutale par incendie du bâtiment de torchis a vraisemblablement précédé de peu la reconstruction du bâtiment supérieur. Différents éléments viennent confirmer cette hypothèse :

— La reprise, même approximative, des alignements : coïncidence du

mur axial et de la limite est du bâtiment de torchis, implantation du stylobate en bordure du sol de chaussin.

— La réutilisation d'éléments antérieurs : le sol calcaire damé sert non seulement de fondation au stylobate mais a aussi constitué le sol extérieur devant la galerie de façade.

— L'emploi des déblais calcinés comme remblais au cours de la construction dans la petite salle sud-ouest.

— L'absence de toute trace d'abandon du site entre les deux états : une simple couche de remblai égalisant le sol marque la césure entre la couche d'incendie et la couche de construction du mur axial ou le sol de la galerie ouest.

L'examen tant des murs que des sols montre que la construction de la seconde villa s'est faite d'un jet et que peu de reprises y ont été effectuées. La période d'occupation régulière de la seconde villa semble se caractériser par une utilisation peu intensive et un entretien constant des sols.

Seule la fin de cette période a laissé un dépôt sur les sols (fin III^e siècle). Inversement, après une courte phase d'abandon et l'effondrement de la toiture, une ultime occupation a déposé d'épaisses couches dépotoirs. Celles-ci, très épaisses au nord du bâtiment, presque inexistantes dans les salles sud-est, montrent le retrait progressif de l'occupation. Le matériel qui en provient (monnaies de Constantin, sigillée d'Argonne décorée à la molette) date cette dernière phase du milieu du IV^e siècle.

Si la fin d'utilisation régulière correspond bien aux dernières années du III^e siècle, on ne peut cependant pas admettre une datation de la construction postérieure à la première moitié du III^e siècle.

La fouille de sauvetage du Val Caron pose un jalon dans la connaissance de l'occupation gallo-romaine des alentours de la vallée de Seine. La fouille de la villa en elle-même n'a pas apporté de véritable nouveauté en matière d'habitat car la structure du bâtiment se rattache au type déjà bien connu des villas à galerie de façade. Le principal intérêt se situe dans la succession des deux modes de construction, torchis et colombages, puis maçonnerie.

Au-delà du simple aspect archéologique, cette intervention a permis que le site ne soit pas totalement détruit, mais intégré dans le lotissement pavillonnaire.

R. VERLUT

« *Rouen Archéologie* ».